

Ordre du jour

1. Point boulangerie
2. Sortie jeunes
3. Etude des devis reçus
4. Questions diverses

Procès verbal du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt et deux, le sept juillet à vingt heures trente minutes,
Le Conseil municipal de la commune de LES ESSARDS, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur VIDAL Patrick, Maire,
D'après convocations faites le 29 juin 2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents : Les Conseillers Municipaux : M. VIDAL Patrick, M. BERTRAND Patrick, M. BOURSIQUOT Nicolas, M. KINDER Alain, M. ORGÉ Claude, Mme BROUSSE MONTEIL Aurélie, Mme DUPEUX Josselyne, Mme FELLER Florence, Mme FELIX Joëlle, M. GRADAIVE Michel.

Absents : M. BRAT Jean-François qui donne son pouvoir à M. BOURSIQUOT Nicolas, M. HILLAIRET Christian qui donne son pouvoir à M. GRADAIVE Michel, M. BREIDENBACH Gérard qui donne son pouvoir à M. BERTRAND Patrick, Mme VANNIER Murielle qui donne son pouvoir à MME FELIX Joëlle,

Madame FELLER Florence a été désignée en qualité de secrétaire.

Approbation du PV du 16 juin 2022

1- Point boulangerie

La procédure judiciaire suit son cours, l'offre d'achat pour la reprise du fonds de commerce est en instruction au tribunal de commerce de Saintes, la date d'ouverture de la boulangerie ne peut pas être fixée pour le moment.

Le logement a été libéré, la réfection des peintures est en cours.

2-Sortie jeunes 25-2022

Proposition d'une sortie à l'Abbaye de Fontduche le lundi 29 août 2022 :

-Accrobranche 14 €/ pers pour les jeunes de 10 à 16 ans et 16 € pour les accompagnateurs (1 gratuité pour 15 entrées payantes)

- Jeux de piste 3.5 € / pers pour les jeunes de 10 à 16 ans et gratuit pour les accompagnateurs

→ Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis pour la sortie à l'Abbaye de Fontduche.

3 Etude des devis reçus 26-2022

- ❖ Devis entreprise Jounaleau à Saint Sulpice d'Arnoult : Réparation du tracteur pour un montant HT de 6526.83 €, le coût des réparations sera partagé en 2 avec la commune de Crazannes → validé à l'unanimité
- ❖ Remplacement des horloges vétustes par le SDEER pour un montant TTC de 281.15 € TTC → Validé à l'unanimité.

- ❖ Devis ERCTP à Pons : Décapage de la terre végétale du chemin communal pour un montant de 2070 € HT → Validé à l'unanimité.
- ❖ Devis SARL Groux à Plassay : Plomberie au local associatif pour un montant HT de 901.86 € → Validé à l'unanimité

Décision modificative 2 27-2022

Afin d'ajuster le budget et régler les dépenses, M. le maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------|----------------------------------|---------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 61551 (011) Matériel roulant | -7832.20 | 13258 (041) : Autres groupements | 281.15 |
| 678 (67) : Autres charges exceptionnelles | 7832.20 | | |
| 2315 (041) : Installation, matériel et outil | 281.15 | | |
| Total Dépenses | 281.15 | | 281.15 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative n°2

4 Questions diverses

- ❖ Prêt de la salle des fêtes : l'association « Les cagouilles du désert » souhaite organiser un loto, les fonds récoltés permettront de participer à un rallye Aïcha des Gazelles en 2024 → Au vu du caractère humanitaire du projet, le conseil Municipal accepte à l'unanimité le prêt gratuit de la salle des fêtes.
- ❖ A la demande des Conseillers municipaux, les réunions de conseil seront organisées les 1^{er} jeudi de chaque mois à partir du mois de septembre 2022.
- ❖ Réunion de présentation d'un projet de construction d'un bâtiment sportif au collège Fontbruand de Saint Porchaire le mercredi 29 juin 2022 au 34 rue Nationale.

La séance est levée à 22h50

La secrétaire de séance

Le maire, Patrick Vidal



